



Liste des dossiers à fournir pour le financement Tamwil Akari Aradi :

A- Pièces communes :

- Un formulaire de demande de financement, (fourni par la CNEP-Banque et signé par le client) ;
- Un acte de naissance n°12 ;
- Un certificat de résidence datant de moins de 03 mois ;
- Une copie de la carte de sécurité sociale ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ou du permis de conduire en cours de validité ;
- Une (01) photo d'identité ;
- Un chèque barré du compte abritant la domiciliation du revenu ;
- Un relevé de compte bancaire ou postal abritant le revenu du ou des demandeurs, sur une durée de douze (12) mois ;
- Un devis estimatif établi par le notaire indiquant ses honoraires, les droits d'enregistrement et de publication le cas échéant, payable par la Banque en sa qualité de premier acheteur ;
- Un devis estimatif établi par le notaire indiquant ses honoraires, les droits d'enregistrement et de publication, payable par le client en sa qualité de deuxième acheteur.
- Un formulaire d'autorisation de prélèvement sur le compte chèque, fourni par la CNEP-Banque, signé par le client et légalisé au niveau des services l'état civil ;
- Le formulaire d'adhésion à l'assurance contre le risque décès et invalidité absolue et définitive « IAD » si le client opte pour une compagnie d'assurance conventionnée avec la CNEP-Banque ;

B- Justificatif du revenu et de l'activité

• Concernant les Salariés :

- Une attestation de travail récente ;
- Trois (03) dernières fiches de paie ;
- Un relevé des émoluments.

• Concernant les Retraités :

- Une attestation de pension.

• Concernant les Commerçants, artisans et Professions libérales :



- Un avertissement fiscal ou certificat d'imposition « C20 » des trois (03) dernières années pour les commerçants et des deux (02) dernières années pour les professions libérales ;
- Une copie du registre de commerce pour les commerçants ;
- Une copie de l'agrément ou décision d'installation pour les professions libérales ;
- Une copie de la carte fiscale ;
- Un original de l'attestation de mise à jour CASNOS & CNAS ;
- Un original de l'extrait de rôles apuré, en cours de validité, délivré par les services des impôts ;
- Une copie de la carte d'artisan délivrée par la chambre de l'artisanat et des métiers pour les artisans ;
- Les statuts de la société, les Procès-Verbaux de distribution des dividendes/bénéfices des trois (3) dernières années dûment validés par un commissaire aux comptes et les quittances des impôts justifiant le paiement de l'impôt sur le Revenu Global « IRG » pour les personnes détenant des parts dans des sociétés.

● **Pièces concernant les algériens non-résidents :**

- Tous document justifiant la résidence, l'activité et le revenu dûment authentifiés par le consulat d'Algérie dans le pays de résidence ;
- Une procuration notariée désignant un mandataire. Le mandataire doit être résident en Algérie et doit présenter, en plus de la procuration notariée, une copie de la pièce d'identité, un acte de naissance et un certificat de résidence.

C- Pièces concernant le bien objet du financement :

- Une fiche de renseignement signée par la Banque et le vendeur, désignant le Terrain, son prix de cession et le délai de validité de l'offre (formulaire fourni par la CNEP-Banque) ;
- Une copie de l'acte de propriété du terrain enregistré et publié, et une copie du livret foncier ou à défaut, le certificat cadastral n°6 (CC6) ;
- Le certificat d'urbanisme délivré par les services de l'APC ;
- Le certificat négatif d'hypothèque du terrain ;
- Un rapport d'évaluation du terrain à acquérir établi par un bureau d'étude conventionné avec la CNEP-Banque et agréé près des tribunaux (liste fournie par la CNEP-Banque).